

Dialogue du Haut Commissaire sur les défis de protection 2017 : « Vers l'élaboration d'un Pacte mondial sur les réfugiés »

12 et 13 décembre 2017

Session thématique 2 : Satisfaire les besoins et soutenir les communautés

Résumé

La session thématique 2 a porté sur la manière dont le Pacte mondial sur les réfugiés pouvait satisfaire les besoins des réfugiés, tout en soutenant les pays et les communautés qui les accueillent.

Tous les orateurs et les participants ont abordé la discussion à partir du même point de départ, à savoir **l'humanité commune** des réfugiés et des membres des communautés d'accueil. Ils ont reconnu que les réfugiés avaient des espoirs et des rêves, et souhaitaient qu'on leur donne les moyens de subvenir à leurs besoins, ainsi qu'à ceux de leur famille et de leur communauté.

Dans cet esprit, les participants ont discuté de la mise en place de programmes qui répondent aux besoins et aux aspirations des réfugiés et des communautés d'accueil, et investissent dans les réfugiés et les communautés d'accueil. Cette discussion a principalement porté sur les avantages d'approches localisées, ainsi que sur l'importance du dialogue avec les communautés d'accueil, y compris entre les réfugiés et leurs hôtes. Les participants ont également souligné la nécessité de prendre en compte les répercussions que peut avoir la présence d'un nombre important de réfugiés sur l'environnement dans les régions dans lesquelles ces derniers sont installés.

L'apport d'une assistance qui favorise **l'inclusion des réfugiés dans les systèmes, les services et les processus de planification du développement locaux et nationaux** est un moyen essentiel que peut utiliser la communauté internationale pour aider à la fois les réfugiés et les communautés d'accueil.

- L'inclusion systématique des réfugiés a été décrite comme étant l'une des innovations les plus importantes du Cadre d'action global pour les réfugiés mais les participants ont également souligné que l'inclusion existait déjà dans un certain nombre de pays depuis de nombreuses années.
- Lorsque l'on améliore les systèmes et les services, l'inclusion des réfugiés aboutit à de meilleurs résultats pour les réfugiés et les communautés d'accueil. Ces actions se traduisent aussi par des gains d'efficacité, car elles suppriment souvent la nécessité de créer des systèmes parallèles.
- Lors du débat sur l'inclusion des réfugiés, les participants se sont concentrés sur deux systèmes en particulier : le système éducatif et celui des moyens d'existence.
 - Concernant **l'éducation**, les participants se sont accordés à reconnaître que le déplacement ne modifiait pas le besoin fondamental d'éducation et que l'absence d'accès à l'éducation pourrait avoir de graves conséquences pour les populations déplacées.
 - Les participants ont discuté de l'importance de la suppression des obstacles juridiques, administratifs et pratiques à l'enseignement et à la formation, afin que les enfants réfugiés puissent poursuivre leur développement personnel, et que les jeunes et les adultes réfugiés puissent acquérir des qualifications qui leur permettent d'être autonomes pendant qu'ils sont en exil et leur ouvre la possibilité d'un retour durable.

- Toutefois, il n'est pas facile d'inclure les réfugiés dans les systèmes d'éducation nationaux. Les participants ont insisté sur la nécessité de recruter et de former davantage d'enseignants et d'administrateurs, d'améliorer l'infrastructure éducative et de veiller à ce que les programmes soient adaptés aux besoins des réfugiés.
- Les États d'accueil ont donc besoin du soutien de la communauté internationale pour assurer l'intégration des réfugiés dans les systèmes d'éducation nationaux.
- Concernant les **moyens d'existence**, la discussion a mis l'accent sur les manières dont les possibilités économiques pouvaient bénéficier à la fois aux réfugiés et à leur pays et leur communauté d'accueil.
 - Les possibilités économiques peuvent réduire la dépendance des réfugiés à d'autres formes d'assistance, stimuler l'économie du pays d'accueil si les circonstances sont favorables, et préparer le terrain à un retour durable lorsque les conditions le permettent en dotant les réfugiés des compétences et des ressources dont ils auront besoin.
 - Un certain nombre d'interventions ont porté sur l'aide que peut apporter la communauté internationale à la création de moyens d'existence, y compris en soutenant la liberté de circulation et le droit au travail pour les réfugiés, ainsi que le développement des qualifications requises sur les marchés.
 - Toutefois, l'existence de possibilités économiques véritables pour les réfugiés nécessite une croissance économique. Il n'y aura pas de création d'emplois pour les réfugiés en l'absence de croissance économique, et les participants ont débattu du rôle que peut jouer la communauté internationale pour stimuler la croissance économique dans les pays qui accueillent des réfugiés, notamment par des accords commerciaux à des conditions préférentielles, l'élimination des risques d'investissement et l'accès aux services financiers, y compris à la microfinance.
 - Le secteur privé peut aussi jouer un rôle déterminant et durable comme moteur de la croissance économique si les conditions lui sont favorables. À cet égard, un certain nombre de participants ont appuyé la proposition de création, dans le programme d'action, d'une plate-forme d'entreprises qui réfléchirait à des moyens de maximaliser la participation du secteur privé.
- Enfin, il a également été souligné que les possibilités éducatives et économiques offertes aux réfugiés ne devaient pas être une fin en soi mais devaient viser à atteindre le but ultime consistant à parvenir à des solutions durables.

Plus généralement, la session a traité des avantages que représentaient les **approches engageant l'ensemble du gouvernement et l'ensemble de la société** dans l'apport d'un soutien aux réfugiés et aux communautés d'accueil.

- Cette tâche ne peut être laissée uniquement aux États d'accueil ou au HCR.
- Un large éventail de partenaires traditionnels et non traditionnels peuvent jouer un rôle à cet égard, comme les acteurs à tous les niveaux de gouvernement (y compris les autorités locales et municipales), les acteurs humanitaires et du développement, la société civile (y compris les organisations locales de la société civile), le secteur privé, ainsi que les populations déplacées et les communautés d'accueil elles-mêmes.

Les discussions ont également porté sur l'importance de **l'amélioration du partage de la charge et des responsabilités** d'une manière qui soit bénéfique à la fois pour les réfugiés et les communautés d'accueil.

- L'apport d'un soutien plus prévisible aux pays d'accueil est un élément clé du partage de la charge et des responsabilités.

- Il convient de diversifier la base de financement afin d'optimiser l'utilisation qui est faite des sources de financement bilatérales, multilatérales et privées. Un certain nombre de participants ont également discuté des vertus des dispositifs de financement pluriannuels, souples et non liés à une affectation spéciale. L'importance du « grand compromis » a été réaffirmée à ce sujet.
- Il a également été suggéré que le programme d'action comporte un mécanisme permettant d'explorer d'autres possibilités de financement. Les mécanismes de financement innovants – comme les obligations, l'assurance et les mécanismes d'élimination des risques – sont très prometteurs lorsqu'il s'agit de maximaliser l'efficacité et l'impact des ressources existantes, et d'améliorer la fiabilité et la prévisibilité du soutien financier. Le programme d'action pourrait établir un processus visant à les étudier de manière plus approfondie.
- Toutefois, le partage de la charge et des responsabilités n'est pas uniquement une question d'argent. Il nécessite également d'investir dans les capacités des pays qui accueillent un grand nombre de réfugiés, y compris dans les autorités locales et les acteurs de la société civile, et d'étendre l'accès à des solutions dans des pays tiers.

Enfin, la session a également discuté de la nécessité impérieuse de **prendre en compte les besoins et les aspirations des réfugiés et de leurs communautés d'accueil**, y compris par des interventions adaptées aux considérations relatives à l'âge, au genre et à la diversité, et en incluant les réfugiés dans la planification, la mise en œuvre et le suivi des programmes les concernant.

HCR
11 janvier 2018